



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 septembre 2018  
19 heures 00

-----

GF/CS

N° 002329

Education -  
Renouvellement du  
Projet Educatif de  
Territoire (P.E.D.T.)

Affiché le :

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 4

Le mardi 18 septembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 12 septembre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la ville d'Apt a adopté son Projet Educatif de Territoire par délibération n°1854 du conseil municipal 02 juin 2015 et ce, pour une durée de 3 ans.

Il a ensuite été modifié par le changement de l'organisation du temps scolaire (POTS) validé par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) le 07 juillet 2017. L'avenant du PEDT a été signé par les différents partenaires (la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales, le Préfet le DASEN) le 04 décembre 2017. Celui-ci apporte des précisions sur sa mise en œuvre notamment au niveau des horaires scolaires et périscolaires.

Pour rappel celui-ci prévoit la fin du temps scolaire tous les jours à 16h30 et par conséquent le Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) tous les jours après 16h30, ainsi qu'une ouverture des accueils de loisirs les mercredis de 7h30 à 18h.

Le P.E.D.T. actuellement en vigueur est arrivé à échéance en juillet 2018, il nécessite donc d'être renouvelé pour une durée de trois ans.

Ses orientations principales sont :

- De maintenir l'organisation du temps scolaire à la semaine de 4 jours de 8h30 à 11h30 et de 13h 30 à 16h30 lundi mardi jeudi et vendredi conformément au décret du 27 juin 2017.

- De continuer à proposer des activités périscolaires et de l'accompagnement à la scolarité après 16h30 dans le cadre des accueils de loisirs en incluant des intervenants associatifs et des professeurs des écoles.
- De mettre en place des accueils de loisirs sur tous les temps périscolaire à la place des garderies de 7h30 à 8h30 et durant la pause méridienne de 11h30 à 13h30.
- De formaliser le « Plan Mercredi » dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Celui-ci est prioritairement centré sur les activités des accueils de loisirs périscolaires du mercredi destinées aux enfants des écoles primaires mais il prévoit aussi des activités les autres jours, pendant la pause méridienne et après les cours.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITÉ**

**APPROUVE**, le renouvellement du PEDT 2018/2021 ainsi que le projet plan mercredi.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**